



Gironde - France

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303662-20190304-D_2019_27-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

Commission des finances du 21 février 2019

SOMMAIRE

Références légales	P.3
INTRODUCTION	P.4
TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.6
1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	P.6
1-1-1 / Evolution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante	P.7
1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines	P.8
1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P.12
1-2-1/ Evolution des principales recettes de fonctionnement	P.13
1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale	P.14
1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.17
TITRE 2 - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	P.19
2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE	P.19
2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE	P.20
TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT	P.21
3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	P.21
3-2 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	P.23
3-3 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	P.23
3-4 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	P.24
Budget annexe halte nautique	P.26

Annexe 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement et de leur structure 2013-2018

Annexe 2 : Evolution des recettes de fonctionnement et de leur structure 2013-2018

Annexe 3 : Détail des comptes de dépenses d'investissement 2013-2018

Annexe 4 : Etat des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

Annexe 5 : Plan Pluriannuel d'Investissement

Annexe 6 : Détail des comptes de recettes d'investissement 2013-2018

Références légales :

Extrait de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) indique que **le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

En complément de la loi NOTRe, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

INTRODUCTION

La loi de finances pour 2019 a été votée en s'appuyant sur une hypothèse de croissance du PIB de +1,7%. Les dernières prévisions actualisées ramènent la croissance à +1,5%. On note une reprise de l'inflation en 2018 qui devrait se prolonger en 2019, avec pour conséquence une hausse des taux d'intérêt.

Les prévisions de déficit public pour 2019 sont également moins favorables que les prévisions au moment du projet de loi de finances : 3,2 % du PIB pour le déficit et proche de 100% du PIB pour la dette.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 prévoyait la stabilisation des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités territoriales. Cette orientation est confirmée dans la loi de finances pour 2019.

Au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les dotations de péréquations progressent, notamment la DSU, via des écrêtements internes à la dotation forfaitaire des communes à potentiel fiscal élevé et la dotation de compensation des EPCI.

L'article 13 de la LPFP fixait des objectifs d'évolution de la dépense et du solde de financement des administrations publiques locales :

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du "bloc communal" (Commune + EPCI) correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 %/an, en valeur et à périmètre constant.

Selon les données disponibles collectées par le gouvernement, cet objectif serait atteint pour l'année 2018 : + 0,9 %. De leur côté, les dépenses d'investissement progresseraient de 7,4 %.

A ce jour, le bilan de la contractualisation fait état de 230 collectivités signataires sur 322 collectivités visées (Régions, Départements, Communes de + de 50 000 habitants, EPCI de + de 150 000 habitants). Ces contrats portent sur des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement, l'amélioration du besoin de financement et la capacité de désendettement.

Parmi les autres dispositions de la loi de finances 2019 qui concernent le bloc communal, on observe que :

- Seules les dotations de compensation issues de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP et FDPTP) jouent le rôle de variables d'ajustement. Leur minoration dépend du niveau de recettes réelles des collectivités.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (base de la fiscalité directe locale) est depuis 2018 déterminée de manière automatique en fonction du taux d'inflation constaté. Il sera donc de 2,2% en 2019, niveau le plus élevé depuis 10 ans (0,4% en 2017 et 1,2 % en 2018).
- La 2ème année de l'application de la réforme de la taxe d'habitation sur l'habitation principale en fonction des revenus des contribuables. Pour rappel, il s'agit encore d'un dégrèvement : 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020, donnant lieu à compensation de l'Etat et tenant compte de l'élargissement des bases.

Il faudra attendre encore quelques mois avant de connaître la ressource qui remplacera la taxe d'habitation à partir de 2021. Plusieurs solutions sont évoquées, notamment celle issue du rapport Richard - Bur portant sur le transfert vers le bloc communal de la part de taxe sur le foncier bâti des départements.

D'autres aspects sont également en jeu : la maîtrise locale de cette nouvelle ressource communale (fixation du taux, relation avec la dynamique du territoire), l'autonomie fiscale des collectivités,...

D'un point de vue financier, l'environnement des collectivités territoriales demeure instable (réforme de la TH, réforme de la fiscalité locale, de la répartition des richesses) et contraint (encadrement de la dépense, contribution au redressement des comptes publics).

L'élargissement des compétences intercommunales contribue à complexifier les relations financières au sein du "bloc communal". Des accords locaux, tel que le pacte financier et fiscal intercommunal adopté par le conseil communautaire en 2017, doivent répondre aux enjeux de développement du territoire.

Dans ce contexte, il est important de bien appréhender les capacités financières réelles de la collectivité, d'évaluer les effets induits des investissements sur les dépenses de fonctionnement, de mobiliser les leviers de ressources potentiels et d'arbitrer les choix budgétaires sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement.

Le présent document, support au débat d'orientation budgétaire 2019, fait l'analyse rétrospective des finances communales, en se référant à la **période d'exécution budgétaire 2013-2018**.

Les écritures dites « réelles » sont extraites des documents budgétaires, neutralisant ainsi les écritures « d'ordre » (amortissements, écritures d'immobilisation,...).

Cette analyse vise à évaluer la santé financière de la collectivité au regard des indicateurs principaux : niveau d'endettement, capacité d'autofinancement, niveau de la fiscalité,....

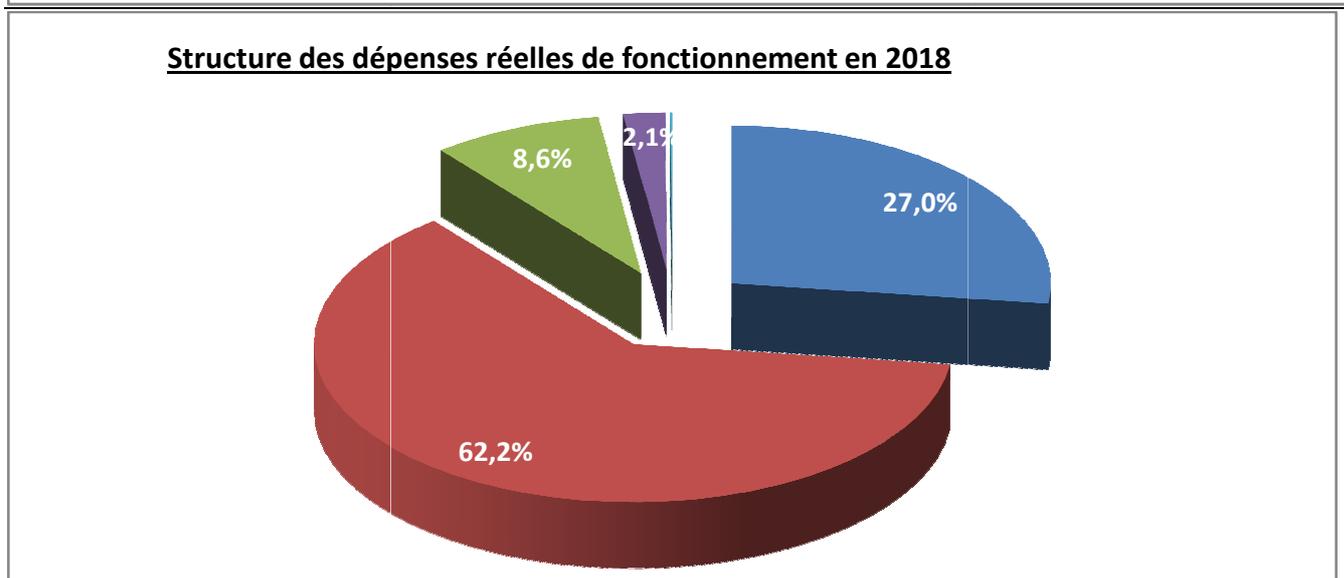
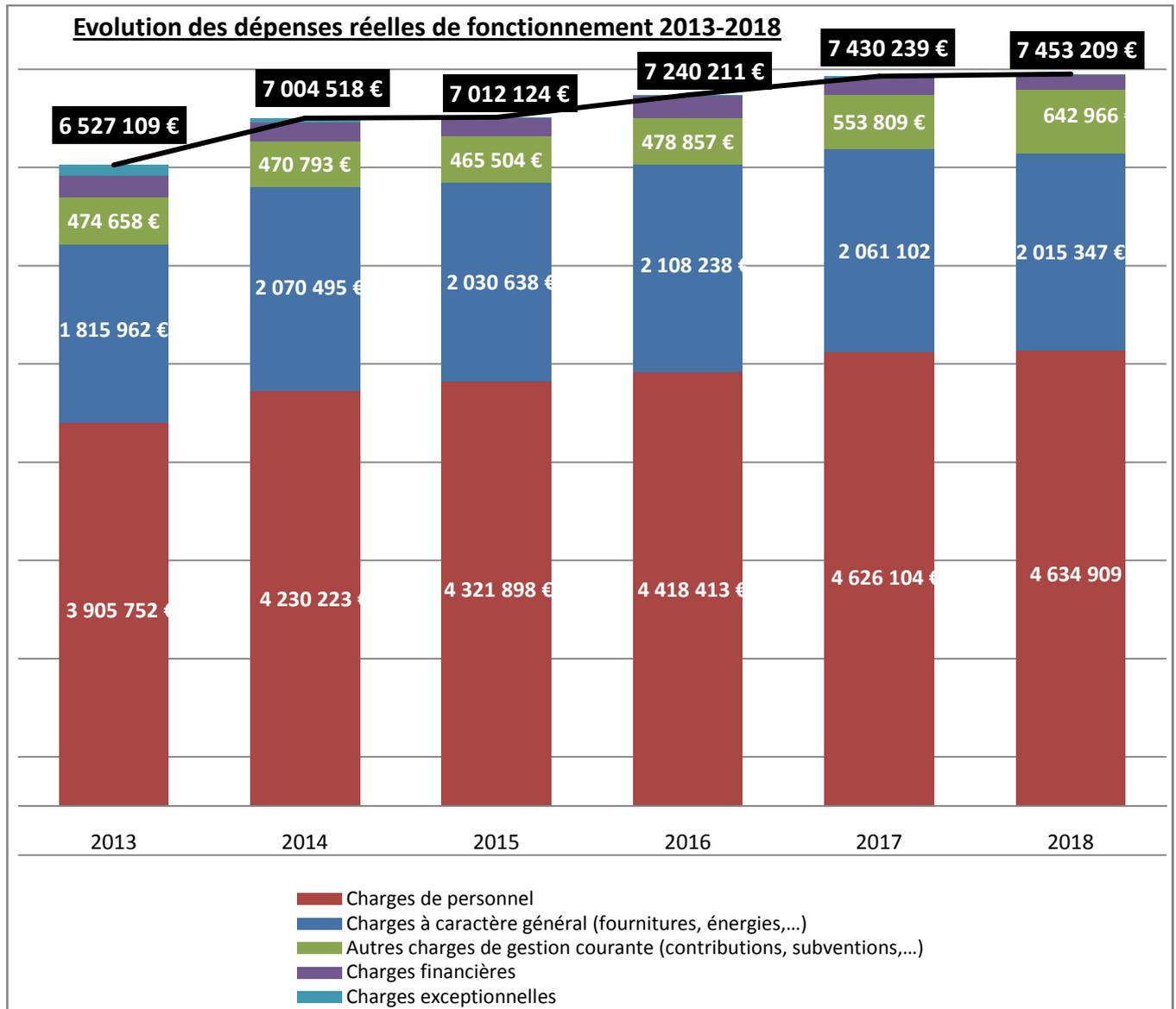
Elle permet ainsi d'établir des éléments de prospective qui permettront de **vérifier la « soutenabilité » financière du plan pluriannuel d'investissement 2018-2020**.

A noter : les ratios de moyenne de strate indiqués dans ce document se réfèrent aux Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), pour l'année 2017.

TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Annexe 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement et de leur structure sur la période 2013-2018



1-1-1 / Evolution des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges de gestion (chapitre 65)

Le comparatif des articles comptables du chapitre 011 d'une année sur l'autre n'est pas toujours pertinent pour plusieurs raisons :

- Le montant annuel des charges à caractère général est impacté par des rattachements de dépenses non encore facturées au 31/12/n. Ces rattachements représentent environ 3 % du chapitre.
- Certaines dépenses énergétiques non facturées en fin d'exercice ne peuvent être rattachées à l'exercice car leur valeur exacte n'est pas connue au moment de la clôture des comptes. Elles sont donc comptabilisées sur l'exercice suivant. C'est le cas notamment en 2018 pour les dépenses de chauffage.
- A l'intérieur du chapitre, plusieurs dépenses ont pu changer d'imputation comptable, souvent sur demande de la perception. D'autres dépenses de "faible valeur" peuvent être considérées comme des dépenses d'investissement si elles participent à l'amélioration du patrimoine ou à sa modernisation.

C'est pourquoi, il est préférable d'observer l'évolution moyenne annuelle sur le chapitre comptable.

Depuis 2013, les charges à caractère général augmentent de 2,1 %/an en moyenne.

Aussi, on observe une tendance à la baisse de la proportion des charges à caractère général par rapport au total des dépenses réelles de fonctionnement (de 29% à 27%). A l'inverse, les charges de personnel progressent en proportion (de 60% à 62%).

Concernant l'évaluation des charges pour l'exercice 2019 par rapport au réalisé en 2018, il convient d'intégrer les éléments suivants :

- A partir du 1er janvier 2018, la délégation du service d'entretien d'éclairage public au SDEEG a transféré la charge du chapitre 011 - compte 615232 "entretien et réparation de réseaux" - vers le chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" : 56 273 € en 2018.
- Le report en 2019 des charges de chauffage non facturées en 2018 : environ 50 000 € en cumulé.
- Une augmentation de 56% de la prime d'assurance multirisques : +27 400 € (de 46600 € à 74000 €).
- De nouvelles prestations qui seront réalisées en fonctionnement : diagnostic amiante (7 000 €), l'assistance à la taxation de la taxe locale sur la publicité extérieure (8 500 €), l'entretien de tous les terrains de sports (18 000 €), la location d'une nouvelle classe mobile pour l'école B. Cabanes (16 200 €) et l'enlèvement de la classe mobile à l'école R. Chappel, l'accompagnement de l'association "Place aux jardins" pour le jardin partagé (6 950 €).
- D'autres prestations réalisées sur le fonctionnement de l'exercice 2018 ne se retrouveront pas en 2019 : la fin de l'animation des NAP (34 000 € de janvier à juin 2018), la prestation d'accompagnement de "l'espace participatif" à la médiathèque (13 375 €), le déplacement de la classe mobile de l'école R. Chappel (12 500 €), les réparations et traitements de la charpente de la mairie (9 600 €) mais certainement d'autres réparations imprévues seront nécessaires en 2019.
- Le poste électricité va rester un poste comptable élevé (254 411 € en 2018). La Plaine des sports et l'école L. Aubrac, équipements récents, représentent à eux seuls 35 000 € de consommation/an. On pourra néanmoins espérer des économies de consommations grâce à la mise en place d'une coupure des éclairages publics de nuit (environ 20 000 € d'économies par an).

Le chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" sera notamment impacté par la contribution volontaire supplémentaire au SDIS : + 26 700 €.

La subvention à l'association CLAP sera majorée de 9 000 € pour tenir compte de la mise à disposition du personnel communal.

Le budget annexe de la halte nautique assurera son fonctionnement sur sa propre trésorerie, sans nouvel apport du budget principal (subvention de 5 000 € en 2018).

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent et l'inflation courante, le budget 2019 devrait afficher :

- Une augmentation de **3 %** du chapitre 011 "Charges à caractère général", soit environ 60 000 €. Sous réserve d'une sinistralité moyenne et de la poursuite des efforts de consommation courante en énergies, copies, téléphonie, affranchissement, etc...
- Une augmentation de **6 %** du chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", soit + 40 000 €.

1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines

Structure des effectifs

Statut des agents	1er janv. 2013	1er janv. 2014	1er janv. 2015	1er janv. 2016	1er janv. 2017	1er janv. 2018	1er janv. 2019
Fonctionnaires stagiaires	4	10	6	8	6	4	3
Fonctionnaires titulaires	93	94	98	102	108	112	115
Total fonctionnaires	97	104	104	110	114	116*	118
Contractuels	26	21	31	21	20	22	22
Total :	123	125	135	131	134	138	140

117,4 ETP

* rectification du DOB 2018: 1 agent en double compte

Parmi les 22 agents contractuels :

4 contrats d'apprentissage, 2 contrats d'avenir, 1 contrat PEC, 2 services civiques, 11 contrats à durée déterminée pour les besoins temporaires du service scolaire (8 agents) et des services techniques (3 agents), 1 contrat de remplacement d'un fonctionnaire absent sur une longue durée, 1 collaborateur de cabinet.

3 agents sont en position de disponibilité.

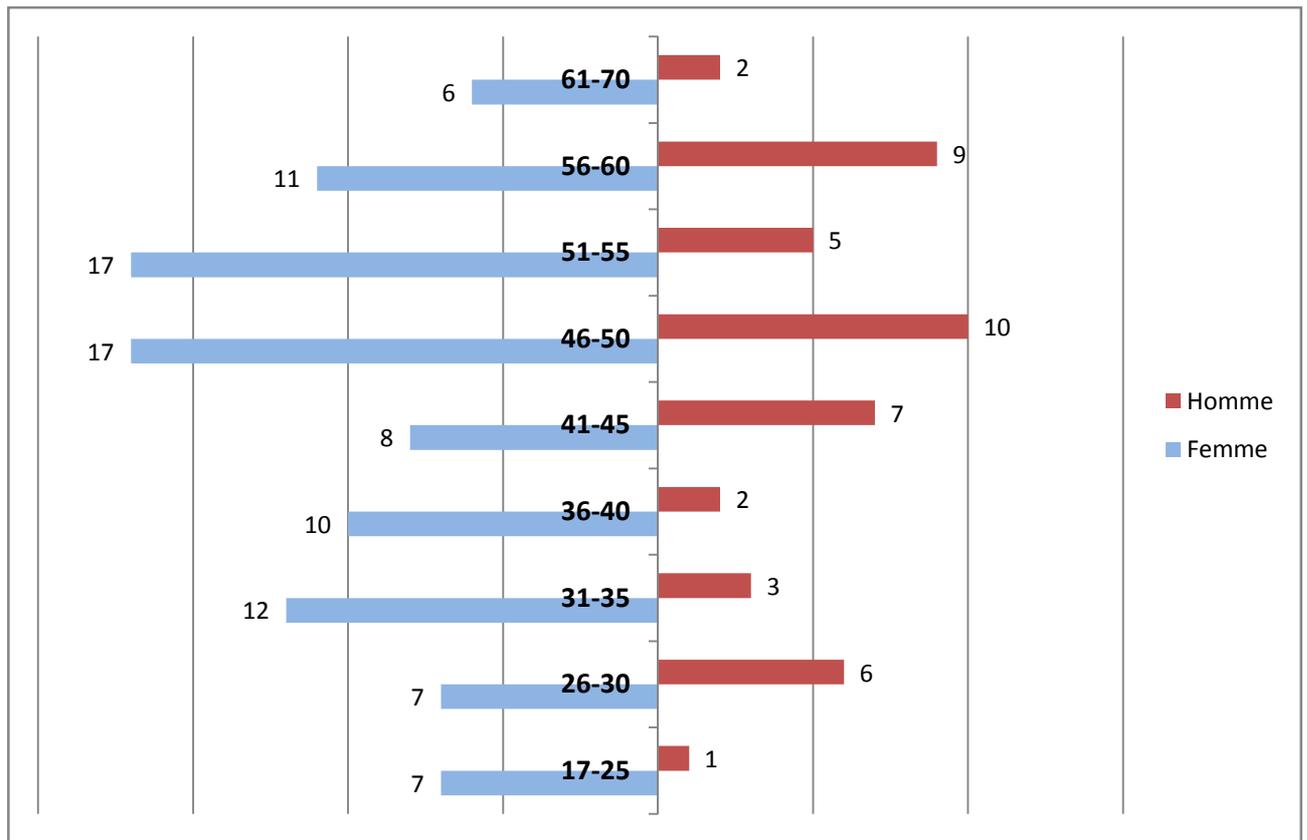
Détail du nombre d'agents par filière territoriale des fonctionnaires (en référence au grade)

Filière Administrative	27
Filière Police	4
Filière Technique	75
Filière Sociale	5
Filière Culturelle	3
Filière Animation	4
Total :	118

9 agents de catégorie A, 7 de catégorie B, 101 de catégorie C et un emploi fonctionnel de DGS.

La grande majorité des agents permanents de la ville sont des femmes : 68 % (32% d'hommes)
95 femmes / 45 hommes

Pyramide des âges des 140 agents de la collectivité en 2019 (tous statuts) :



Les dépenses de personnel

Chapitre 012 - Charges de personnel	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
Rémunérations fonctionnaires + cotis. salariales	1 808 962 €	1 955 331 €	2 021 178 €	2 192 168 €	2 297 042 €	2 339 982 €
Rémunérations contractuels + cotis. salariales	512 668 €	530 843 €	511 811 €	402 055 €	468 797 €	415 610 €
Régimes indemnitaires	390 445 €	419 271 €	428 186 €	438 734 €	434 475 €	475 488 €
Cotisations patronales et conv. apprentissage	1 122 557 €	1 246 320 €	1 265 684 €	1 288 263 €	1 343 274 €	1 326 916 €
Assurance du personnel	63 479 €	73 263 €	88 416 €	88 375 €	72 247 €	68 201 €
Médecine du travail	7 642 €	5 194 €	6 623 €	8 818 €	10 269 €	8 712 €
Total :	3 905 752 €	4 230 223 €	4 321 898 €	4 418 413 €	4 626 104 €	4 634 909 €
<i>Evolution</i>		<i>+8,31%</i>	<i>+2,17%</i>	<i>+2,23%</i>	<i>+4,70%</i>	<i>+0,19%</i>

Le salaire net moyen mensuel s'élève à 1 557,49 € au mois de décembre 2018 (hors services civiques et remplacements ponctuels à temps non complet).

Avantage en nature recensé : logement du gardien de la Plaine des Sports (accordé pour nécessité absolue de service).

Temps de travail :

- Le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail du conseil municipal en date du 2 juillet 2018, afin d'intégrer quelques modifications, notamment le retour à un cycle hebdomadaire des agents ayant intégré le pôle entretien au 1^{er} janvier 2018 ainsi que le travail sur horaires spécifiques de l'agent affecté à la conduite de la balayeuse.

Pour rappel, un cycle de travail annualisé est appliqué pour les agents des écoles et le gardien de la Plaine des Sports.

- Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2018 : 2 686 heures (37 494 €)
 En 2017 : 4 633 heures (64 607 €).
 En 2016 : 4 368 heures (59 069 €).
- Nombre de journées d'absence pour accidents du travail (AT), maladies professionnelles (MP), maladie ordinaire, longue maladie:

Année :	2015	2016	2017	2018
Accident du travail	18	143	546	805
Maladie professionnelle	0	0	122	239
Maladie ordinaire	2026	2137	1889	2311
Longue maladie	730	751	206	0
Total jours d'absence :	2774	3031	2763	3355

Soit un taux d'absentéisme de 6% en 2018. Moyenne nationale FPT : 9,2 %

A noter : le rétablissement du jour de carence au 1^{er} janvier 2018 : non rémunération du 1^{er} jour d'absence pour maladie, hors affection de longue durée. Sur l'année 2018 : 118 jours de carence, soit 7 000 € de rémunération retenue.

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel:

La variation annuelle moyenne des charges de personnel sur la période 2013-2018 est de + 3,5%.

L'année 2017 avait été marquée par la mobilisation de moyens humains importants (recensement, opérations électorales), l'augmentation du point d'indice (+1,2% en cumulé), des reclassements indiciaires dans le cadre de la réforme des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) et le recrutement d'un agent de police supplémentaire.

La masse salariale s'est logiquement stabilisée entre 2017 et 2018 : + 0,19%.

Il faut cependant observer l'évolution entre 2016 et 2018 : + 2,4%/an, soit environ + 108 000 €/an.

En 2018, la répartition comptable des dépenses de personnel a notamment été impactée par l'augmentation de la Cotisation Sociale Généralisée, compensée par l'instauration d'une indemnité dite "compensatrice".

A noter également la hausse du régime indemnitaire des catégories C (environ 15 000 €) et les recrutements de contractuels pour le remplacement de fonctionnaires absents sur de longues durées (127 500 €).

Les principaux éléments à considérer pour l'évaluation des dépenses de personnel sur l'année 2019 sont les suivants :

- Une nouvelle augmentation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C (environ 15 000 €) ;
- L'impact sur une année de la fin des nouvelles activités périscolaires (NAP) : environ 30 000 € de dépenses de personnel en moins ;
- Le recrutement de 2 agents pour le recensement partiel de la population (7 400 €) ;
- Le recrutement d'un contrat aidé en PEC (20 400 €). La participation de l'Etat porte sur 60% de 20 heures/sem. (5 300 €/an).
- La pérennisation d'un nouvel emploi d'agent administratif ;

- Le glissement vieillesse technique (GVT) et une nouvelle étape de PPCR, qu'il est difficile à estimer en raison des reclassements indic
- La mobilisation d'agents pour l'organisation des élections européennes (heures supplémentaires).

Considérant ces éléments, mais sans pouvoir anticiper d'éventuelles absences prolongées de fonctionnaires, l'objectif pour 2019 doit être celui de **stabiliser la progression de la masse salariale à une augmentation d'environ 1,5 % (+ 70 000 €)**.

Les remplacements d'agents absents sont toujours très limités, sauf dans les écoles où les taux d'encadrement sont règlementés ou pour répondre à un besoin impératif d'accueil du public ou de service rendu aux administrés.

A noter :

- 11 fonctionnaires auront la possibilité de faire valoir leurs droits à la retraite sur les trois prochaines années.
- La création d'un service intercommunal d'instruction des demandes d'urbanisme aura pour conséquence le transfert de 2 agents communaux et la mise à disposition partielle d'un agent à partir du 1er janvier 2020.

Récapitulatif des projections d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2019 :

Chapitre 011 - charges à caractère général	+ 3 %
Chapitre 012 - charges de personnel	+ 1,5 %
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante (contributions, subventions,...)	+ 6 %
Chapitre 66 - charges financières (intérêts de la dette)	- 2,5 %
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	=
Total des dépenses réelles de fonctionnement	+ 2,3 %

(voir titre 2 : état de la dette)

Evolution rapportée en valeur/habitant : - 0,7 %

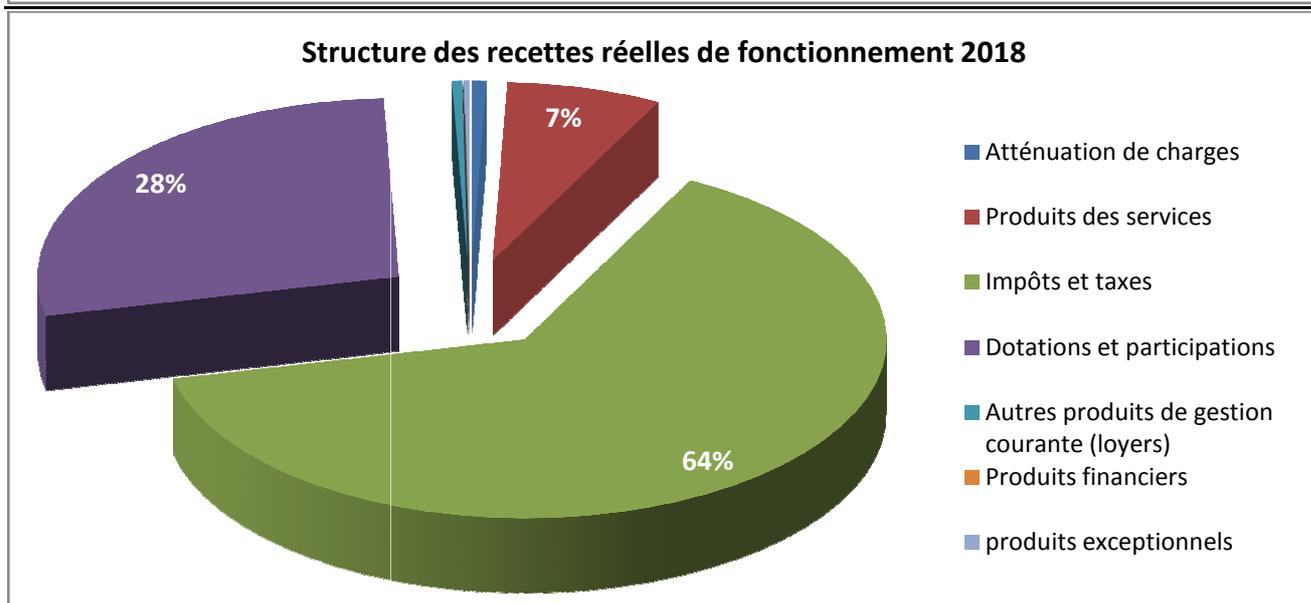
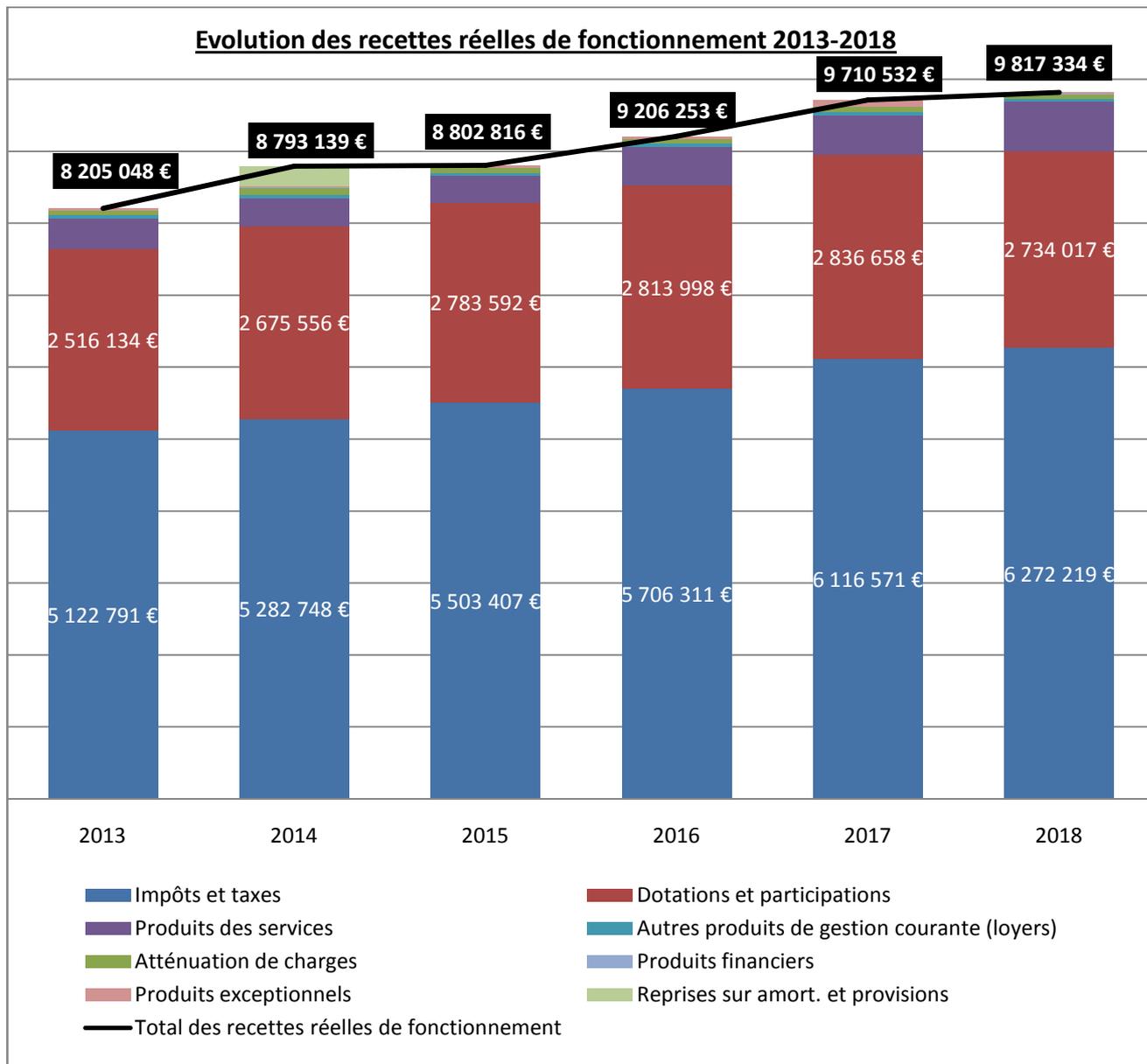
2018 : 678 €

Projection 2019 : 673 €

Evolution moyenne annuelle en valeur/habitant constatée sur la période 2013-2018 : + 0,4 %

1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Annexe 2 : Evolution des recettes de fonctionnement et de leur structure



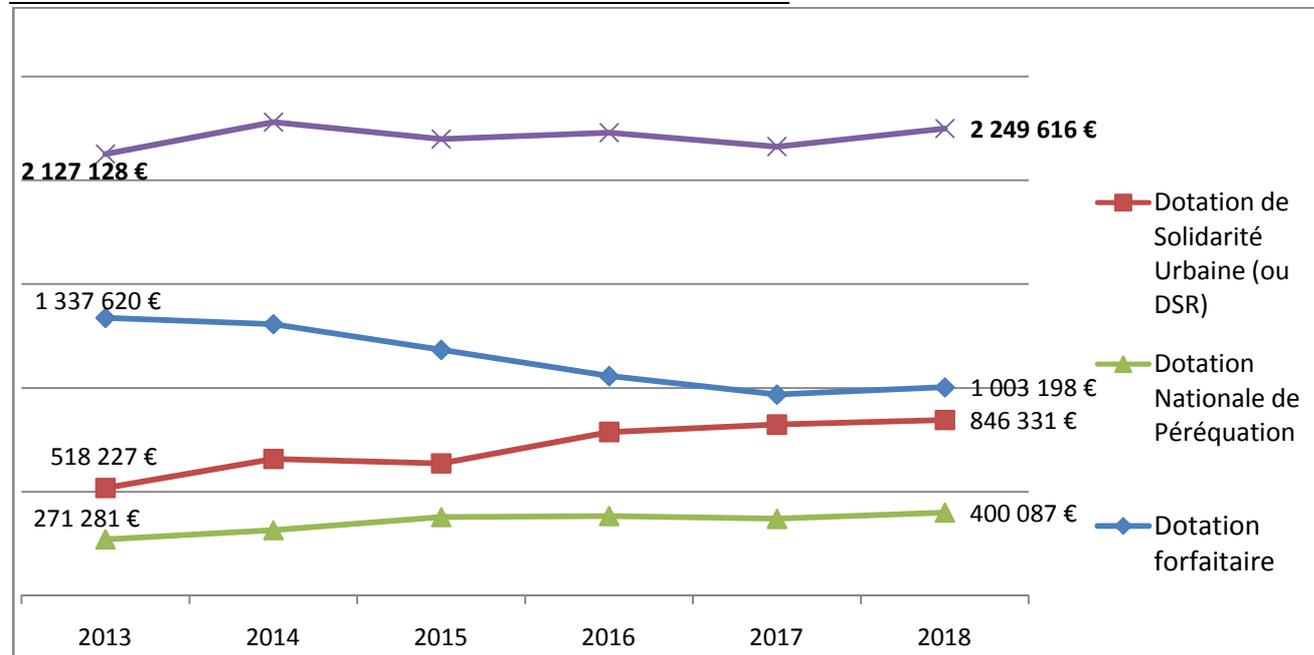
1-2-1 / L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

Année :	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol. moy./an
Total des recettes réelles en valeur/habitant :	836 €	871 €	849 €	859 €	912 €	892 €	+1,3%
<i>Population légale au 1er janvier :</i>	9809	10092	10374	10720	10645	11000	+2,3%
Principales recettes de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol. moy./an
Impôts locaux (TF, TH et FNGIR)	348 €	354 €	361 €	358 €	388 €	384 €	+2,0%
Autres impôts et taxes (sauf AC et DSC)	71 €	69 €	73 €	81 €	107 €	109 €	+9,0%
Dotations Globales de Fonctionnement	217 €	226 €	212 €	208 €	203 €	205 €	-1,2%

Ratio de structure 2017 (source ministère : collectivites-locales.gouv.fr). Moyenne strate Communes de 10 000 à 20 000 hab dans EPCI FPU

Principales recettes de fonctionnement	Valeur 2018/hab	Ratio 2017 Valeur/hab. Moy. strate	Ratio structure 2018 (% produits)	Ratio 2017 structure Moy. strate
Impôts locaux (TF, TH et FNGIR)	384 €	550 €	43,18%	42,73%
Autres impôts et taxes (sauf AC et DSC)	109 €	108 €	12,29%	10,96%
Dotations Globales de Fonctionnement	205 €	177 €	22,97%	22,39%

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement 2013-2018



Commentaires :

Sur la période 2013-2018, on peut noter **une évolution moyenne de 3,7 %/an des recettes réelles de fonctionnement**. En valeur, cette augmentation représente 1 612 286 €.

Néanmoins, si on rapporte cette évolution en valeur/habitant, la progression tombe à 1,3 %/an.

La progression des recettes entre 2017 et 2018 est nettement inférieure (+1,1%) à celle observée entre 2016 et 2017 (+5,5%) en raison principalement de recettes de fiscalité foncière (progression des bases de foncier bâti, encaissement de rôles supplémentaires, mise en place d'une procédure de recouvrement d'office de la TLPE).

L'évolution de la structure des recettes de fonctionnement depuis 2013 est marquée par une tendance à la progression de la proportion d'impôts et taxes, comparée aux dotations et participations diverses qui diminuent en % du total des ressources de la collectivité.

DGF : après 4 années de diminution de la dotation forfaitaire (2014-2017) dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), celle-ci a bénéficié en 2018 de la dynamique de la population (+ 34 722 €). Cette même dynamique de population devrait également impacter le niveau de la dotation forfaitaire 2019. En raison d'un faible potentiel financier, la commune devrait bénéficier d'une majoration des autres composantes de la DGF : la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation.

La fiscalité indirecte locale constitue une ressource croissante pour la commune. La taxe additionnelle sur les droits de mutation atteint un niveau très élevé en 2018 : 548 754 €.

Si on cumule cette somme à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et à la TLPE, on obtient un montant total de 973 579 €, soit une progression de 71% depuis 2013 (570 723 €).

Les produits des services communaux et du domaine progressent légèrement entre 2017 et 2018 mais c'est l'effet d'un changement d'imputation comptable des remboursements de l'intercommunalité pour la mise à disposition de services et locaux (ALSH, instruction ADS, piscine, école de musique,...). A noter que la commune bénéficie des loyers de l'appartement de l'avenue G. Clémenceau depuis décembre 2018.

Autres participations : l'arrêt des NAP aura pour incidence la fin des participations de l'Etat au titre du fonds d'amorçage et de la participation de la CAF (contrat enfance jeunesse) pour la part NAP.

Environ 100 000 € au total

1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale

Fiscalité directe locale	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Projection 2019	Evol. moy. bases
Bases nettes en €								
Taxe Habitation	10 854 736	11 111 405	11 827 830	12 032 520	12 424 969	12 882 193	13 281 541	3,48%
Taxe Foncier Bâti	8 402 518	8 918 627	9 264 446	9 488 691	10 254 275	10 781 524	11 309 819	5,11%
Taxe Foncier Non Bâti	124 520	128 495	136 457	150 382	144 317	143 505	147 093	2,88%
Taux								Moy strate
Taxe Habitation	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	11,65%	16,71%
Taxe Foncier Bâti	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	23,64%	22,67%
Taxe Foncier Non Bâti	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	59,29%	55,08%
Produit en €								
Taxe Habitation	1 264 577	1 294 479	1 377 942	1 401 789	1 447 509	1 500 775	1 547 300	
Taxe Foncier Bâti	1 986 355	2 108 363	2 190 115	2 243 127	2 424 075	2 543 928	2 673 641	
Taxe Foncier Non Bâti	73 828	76 185	80 905	89 161	85 566	85 084	87 211	
Total produits 3 taxes en €	3 324 760	3 479 027	3 648 963	3 734 077	3 957 149	4 129 788	4 308 152	
Evol. du produit en %		4,64%	4,88%	2,33%	5,97%	4,36%	4,32%	
Rôle sup.	8 124	10 500	9 513	15 491	87 933	15 877	10 000	
AC + DSC	1 012 255	1 012 831	1 005 020	1 005 220	928 934	839 856	839 856	
Total en €	4 345 139	4 502 358	4 663 496	4 754 788	4 974 016	4 985 521	5 158 008	
Pop. INSEE au 1er janv.	9809	10092	10374	10720	10645	11000	11339	
Total en €/hab. :	443 €	446 €	450 €	444 €	467 €	453 €	455 €	

	2018	Moyen
	En € / habitant	
Bases TH	1171	1400
Bases TF	980	1343
Bases TFNB	13	10
Produit TH	136	234
Produit TF	231	304
Produit TFNB	8	6
Produit 3 taxes	375	544

Commentaires :

Le produit de la fiscalité directe locale augmente de 4,36 % entre 2017 et 2018. L'évolution moyenne sur la période 2013-2018 est de 4,43 %/an.

On peut observer qu'en raison des transferts de compétences à l'intercommunalité et du pacte financier et fiscal adopté en 2017, les reversements de la Communauté de Communes ont diminué de 172 975 € entre 2014 et 2018.

La projection du produit des 3 taxes directes locales pour 2019 est effectuée à taux constant et compte-tenu de l'évolution moyenne des bases sur la période 2013-2018 réduite à + 3,10 % pour la TH, + 4,90 % pour la TF et +2,50 % pour la TFNB. La progression du produit est ainsi évaluée à + 4,32 % (+178 364€).

La revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat, à hauteur de 2,2% (contre 1,2% l'an dernier) est comprise dans cette projection.

L'application de la réforme de la taxe d'habitation donne lieu à dégrèvement de l'Etat en fonction des revenus des contribuables : -30% en 2018, -65% en 2019 et -100% en 2020.

Environ 85% des foyers de la commune sont actuellement concernés par ce dégrèvement.

Jusqu'en 2020, l'Etat compense le dégrèvement de TH sur l'élargissement des bases, avec pour référence le taux de 2017.

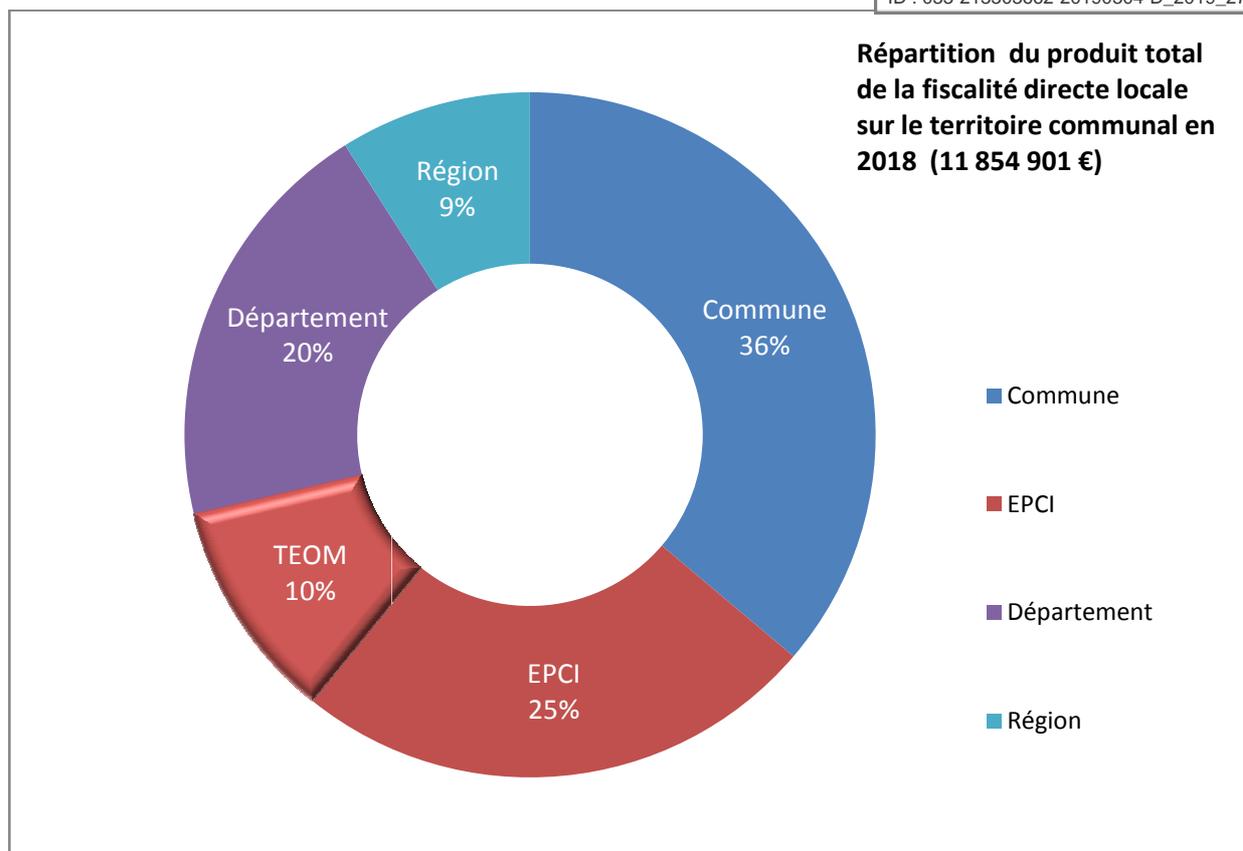
En attendant la solution qui sera arrêtée pour remplacer la TH à partir de 2021, cette réforme n'a donc pour le moment pas d'impact pour la commune. Le montant du dégrèvement est encaissé via le même reversement que les autres impositions locales pour lesquelles l'Etat assure le recouvrement.

Les allocations compensatrices et dotations de compensation sont multiples : Attribution de Compensation (AC), Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP), compensations au titre d'exonérations de bases de TH, TFPB et TFPNB.

On note une diminution de l'ensemble de ces ressources : -11,4% entre 2016 et 2018.

Allocations compensatrices et dotations de compensation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	1 377 125 €	1 403 758 €	1 423 625 €	1 423 484 €	1 350 183 €	1 260 966 €

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent, **les recettes réelles de fonctionnement en 2019 devraient progresser d'environ +1 %** par rapport à 2018, soit une augmentation d'environ 100 000 €.

Répartition de la fiscalité directe locale (FDL) sur le territoire communal

Fiscalité directe locale	Commune		EPCI		Départ.		Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taxe d'Habitation	1 447 509 €	1 500 776 €	867 805 €	924 727 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxe Foncier Bâti	2 424 075 €	2 543 928 €	51 334 €	54 946 €	1 753 599 €	1 826 323 €	0 €	0 €
Taxe Foncier Non Bâti	85 566 €	85 084 €	3 305 €	3 372 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxes addit. Foncier Bâti	0 €	0 €	20 312 €	19 786 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotis. Foncière Entreprises	0 €	0 €	755 443 €	1 033 065 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotations Compens. Réforme Taxe Prof.	43 861 €	43 861 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Garantie Individuelle de Ressources	83 417 €	83 327 €	-83 774 €	-83 774 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cotis. VA entreprises	0 €	0 €	458 452 €	563 410 €	406 562 €	499 659 €	865 436 €	1 064 877 €
Indemnité Forfaitaire Ent. Réseaux	0 €	0 €	47 458 €	49 565 €	10 664 €	11 586 €	0 €	0 €
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	0 €	0 €	1 202 360 €	1 240 016 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales	0 €	0 €	486 872 €	357 257 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Taxes sur les Pylônes élect.	0 €	33 110 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	4 116 845 €	4 290 086 €	3 809 567 €	4 162 370 €	2 170 825 €	2 337 568 €	865 436 €	1 064 877 €

La progression 2017-2018 du produit de fiscalité directe locale sur le territoire communal est nettement plus élevée pour la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais : + 9,26% (+352 803 €) contre + 4,21% (+173 241 €) pour la commune.

Cela s'explique principalement par l'augmentation de 2% des taux intercommunaux de fiscalité sur la TH, TFPB et TFPNB, la fixation de bases minimales (en fonction du chiffre d'affaires) pour la Cotisation Foncière des Entreprises et l'augmentation de la recette annuelle de CVAE.

1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SLOX

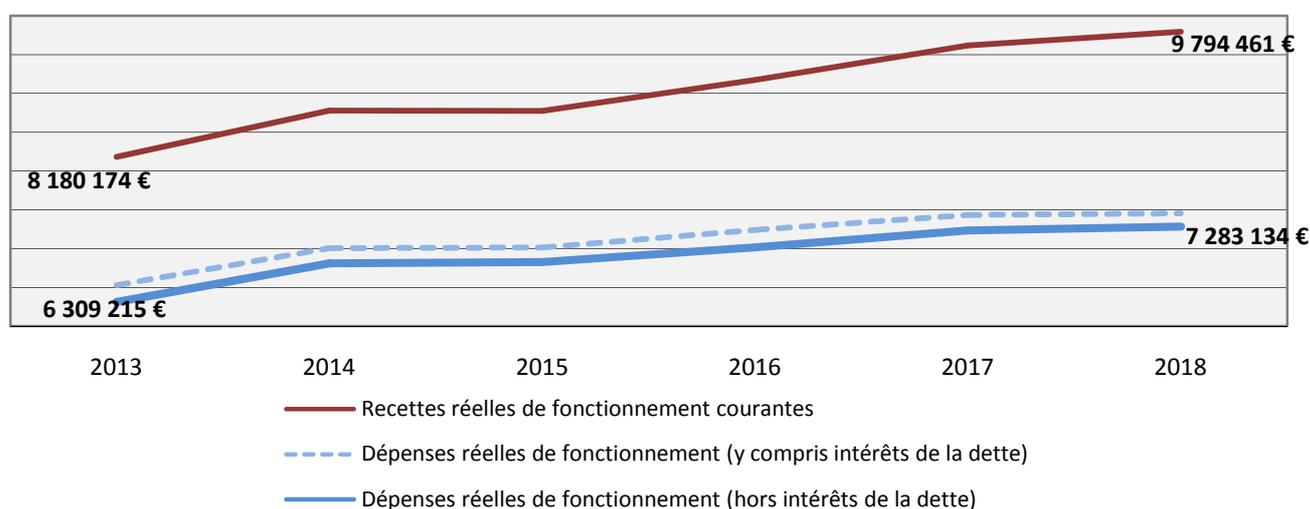
Les données indiquées dans cette partie relative à l'autofinancement ont été « retraitées » de manière à :

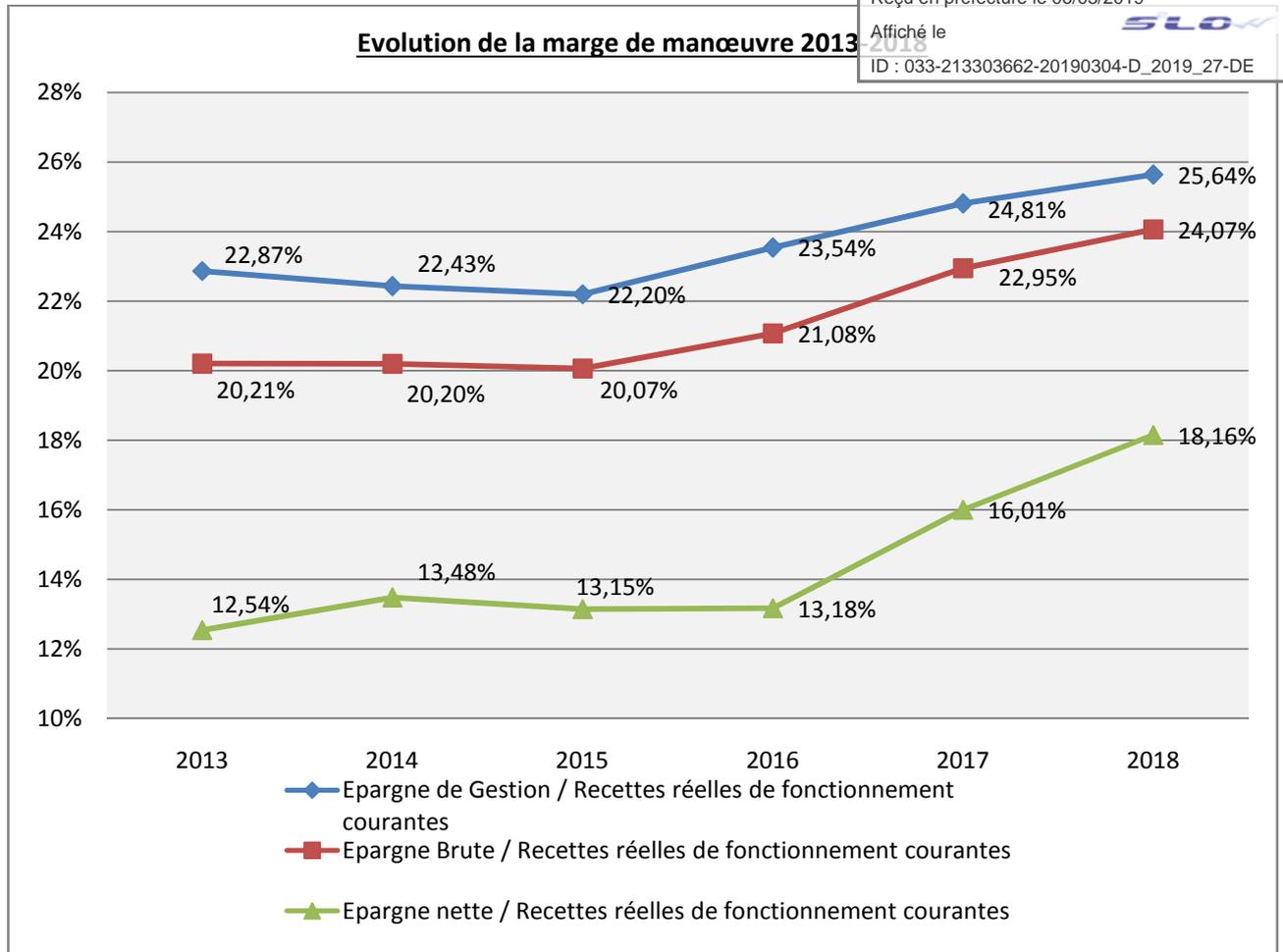
- Neutraliser les charges et ressources exceptionnelles ;
- Neutraliser les dépenses et recettes d'ordre (écritures comptables non « réelles ») ;
- Faire porter les recettes de cession sur les recettes d'investissement ;
- Faire porter les dépenses de travaux en régie en dépenses d'investissement.

DEFINITIONS	
EPARGNE DE GESTION =	C'est l'excédent réel de fonctionnement, avant frais financiers (intérêts de la dette). Il s'agit d'un solde naturel, sans prise en compte de la politique d'endettement de la collectivité.
EPARGNE BRUTE =	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette
EPARGNE NETTE =	Epargne brute moins annuité en capital des emprunts. Elle permet d'autofinancer les projets d'investissement.

CHAINE DE L'EPARGNE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	8 205 048 €	8 793 139 €	8 802 816 €	9 206 253 €	9 710 532 €	9 817 334 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 527 109 €	7 004 518 €	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €	7 453 209 €
Recettes réelles de fonctionnement courantes	8 180 174 €	8 777 840 €	8 772 525 €	9 173 192 €	9 618 559 €	9 794 461 €
- Dépenses réelles de fonctionnement courantes (hors intérêt dette)	6 309 215 €	6 808 750 €	6 824 782 €	7 013 595 €	7 232 144 €	7 283 134 €
= Epargne de gestion	1 870 959 €	1 969 090 €	1 947 743 €	2 159 597 €	2 386 415 €	2 511 327 €
- Intérêts dette	-217 893 €	-195 767 €	-187 342 €	-225 968 €	-178 606 €	-153 822 €
= Epargne Brute	1 653 066 €	1 773 323 €	1 760 401 €	1 933 629 €	2 207 809 €	2 357 505 €
- Remboursement du capital	-626 953 €	-590 442 €	-606 761 €	-724 859 €	-668 161 €	-579 035 €
= Epargne Nette	1 026 112 €	1 182 881 €	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €

Evolution des dépenses et recettes courantes de fonctionnement 2013-2018





En % des recettes de gestion, en 2018 :

Excédent brut de fonctionnement : 25,64 %. Moyenne de la strate : 15,17 %

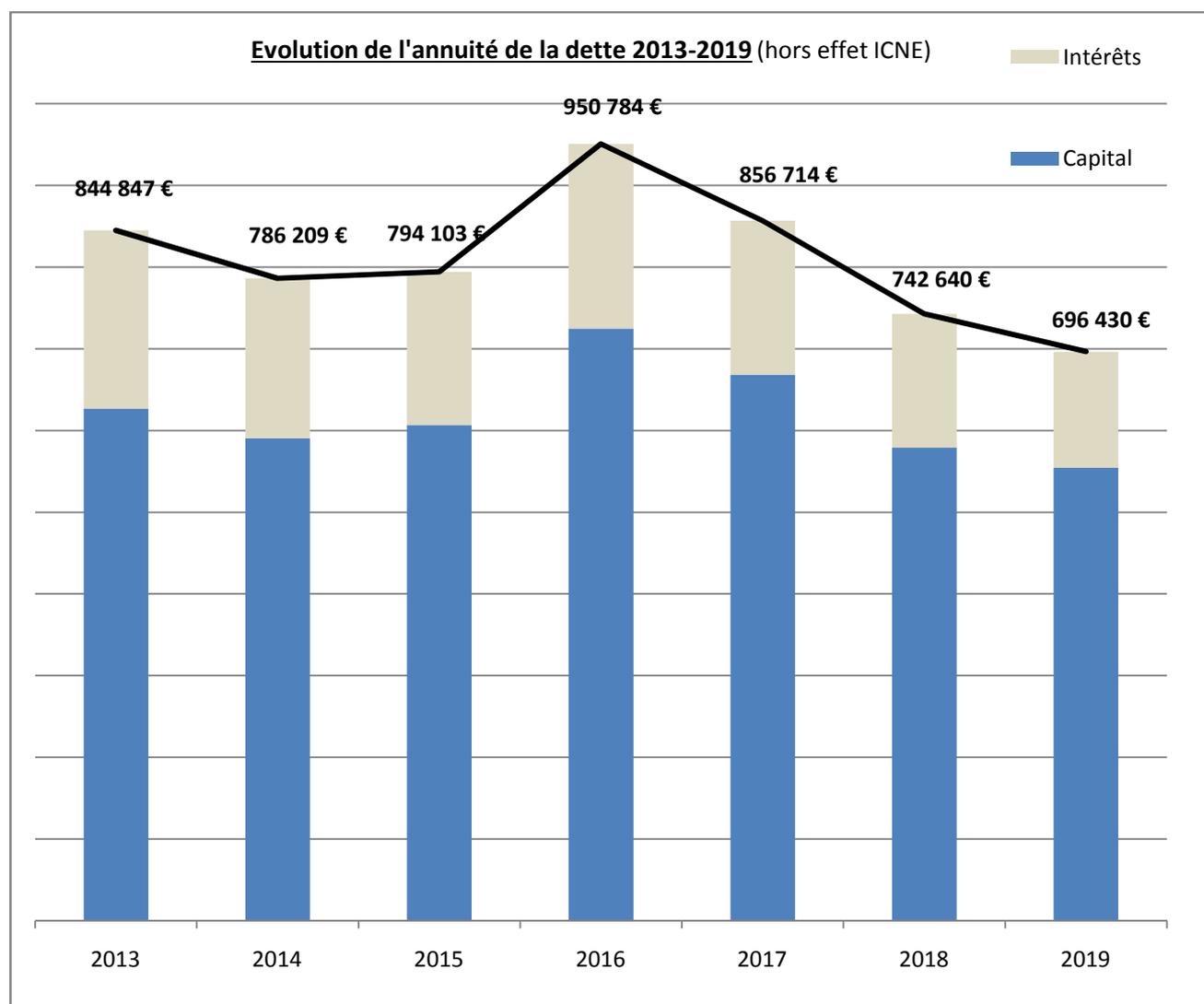
Capacité d'autofinancement (CAF) : 24,07 %. Moyenne de la strate : 13,41 %

CAF nette du remboursement du capital des emprunts : 18,16 %. Moyenne de la strate : 6,62 %

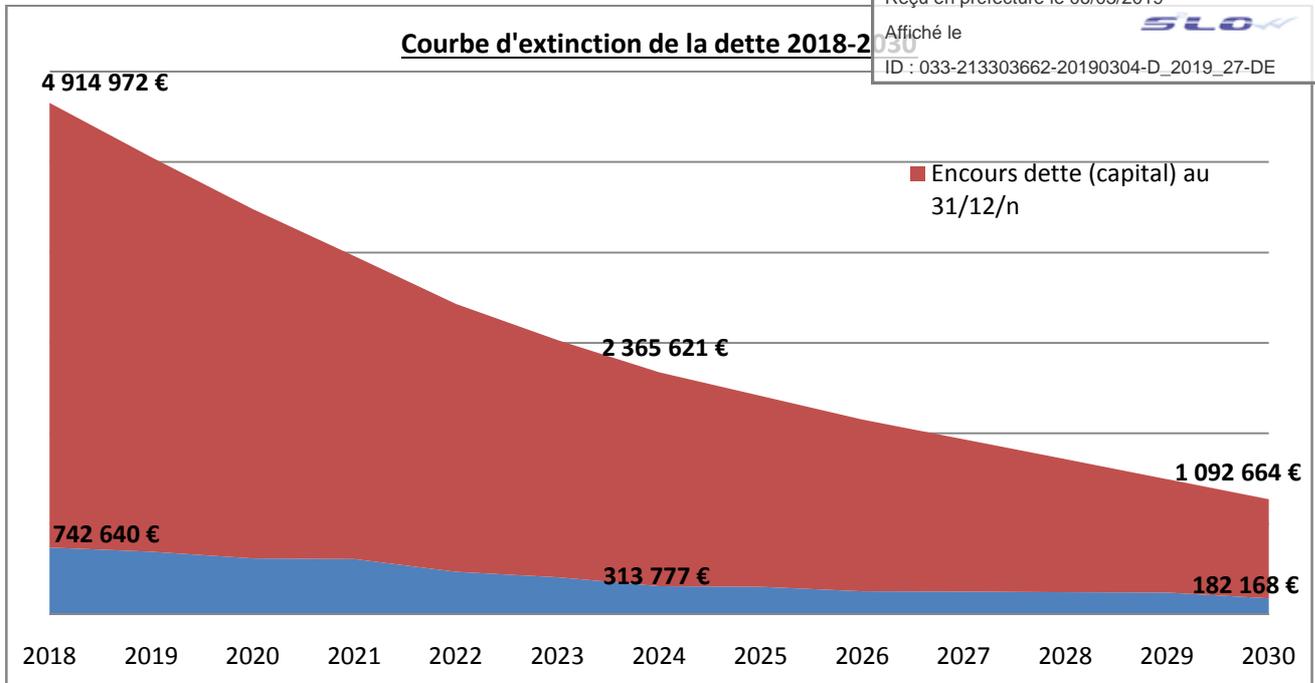
La progression des recettes réelles de fonctionnement en 2018 par rapport à 2017 (+1,1%), toujours supérieure à celle des dépenses (+0,3%), conjuguée à la diminution du capital de la dette (-89 125 €) et des intérêts de la dette (-24 784 €) expliquent le niveau d'épargne nette en 2018 : 1 778 470 €.

TITRE 2 - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE**2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité dette (Hors ICNE)	844 847 €	786 209 €	794 103 €	950 784 €	856 714 €	742 640 €	696 430 €
Capital	626 953 €	590 442 €	606 761 €	724 859 €	668 161 €	579 035 €	554 359 €
Intérêts	217 893 €	195 767 €	187 342 €	225 925 €	188 553 €	163 605 €	142 071 €
Encours de la dette au 31/12/n	4 664 230 €	4 993 788 €	6 887 028 €	6 162 168 €	5 494 008 €	4 914 972 €	4 360 613 €



A noter : La structure de la dette est composée de 15 emprunts dont 1 à taux variable simple auprès de la CFFL (Euribor 12 mois) et 2 à taux variables indexés sur le Livret A auprès de la CDC.



2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE

RATIOS D'ENDETTEMENT

Strate des Communes de 10 000 à 20 000 hab. appartenant à groupement fiscalisé (FPU)

Annuité de la dette

Année	Montant (€)	Unité
2017	80 €	/hab.
2018	68 €	/hab.
2019	61 €	/hab.

Pop. 2017 : 10645

Pop. 2018 : 11000

Pop. 2019 : 11339

Moyenne de la strate : 134 € /hab.

Encours de la dette

Encours de la dette au 31/12/2018 :	447 €	/hab.
-------------------------------------	-------	-------

Moyenne de la strate : 893 € /hab.

Taux de charge de la dette

(Annuité/Ressources de fonctionnement)

Année	RR courantes de Fonct.	Annuité	Taux charge de la dette	Moy. Strate
2016	9 173 192 €	950 784 €	10,36%	9,66%
2017	9 618 559 €	856 714 €	8,91%	8,73%
2018	9 794 461 €	742 640 €	7,58%	NC

Encours de la dette au 31/12/2018, en % des produits de fonct. : **50,18%**

Moyenne de la strate : 66,95%

Capacité de désendettement

Nombre d'années nécessaires pour amortir l'encours de dette si la commune consacre l'intégralité de son autofinancement brut. Zone d'alerte > 10

(Encours de dette / Epargne brute)

Année	Epargne brute	Encours dette	Capacité désendettement
2016	1 933 629 €	6 162 168 €	3,19
2017	2 207 809 €	5 494 008 €	2,49
2018	2 357 505 €	4 914 972 €	2,08

EMPRUNTS A TERME

Années	Nb d'emprunts à terme	Montant annuel
2016	1	28 758 €
2017	3	107 792 €
2018	1	39 927 €
2019	2	68 616 €
2020	0	0 €
2021	3	138 511 €

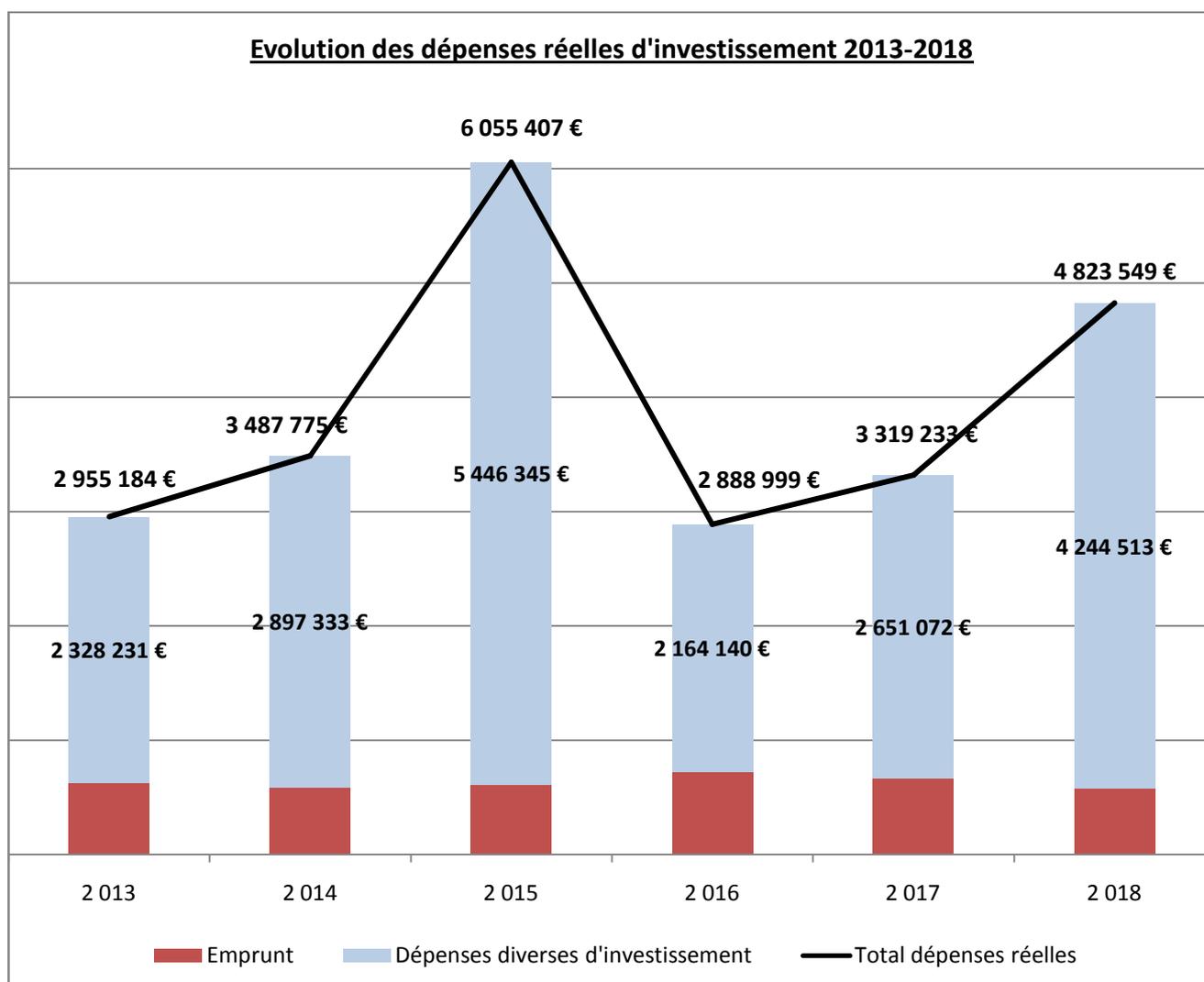
Considérant l'ensemble des indicateurs et ratios, la marge nécessaire à la souscription de nouveaux emprunts est certaine.

Une évolution à la hausse des taux d'intérêt est attendue en raison d'une reprise de l'inflation.

TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Annexe 3 : Détail des chapitres de dépenses d'investissement sur la période 2013-2018



Exercice 2018 :

Montant réel budgété, y compris restes à réaliser 2017 : 8 139 858,16 €

Montant réalisé : 4 823 548,52 € (hors restes à réaliser 2018)

Taux de réalisation : 59,26 % (hors restes à réaliser 2018)

Principales opérations réalisées en 2018 :

Les acquisitions foncières (1 047 902 €), les travaux de voirie (807 402 € dont la création d'un parking chemin Lapouyade, la création de pistes cyclables route de Plagne, la création de cheminements piétons chemin Lapouyade, chemin de Granger et chemin du Plantier), le remplacement des tribunes du Champ de Foire (272 028 €), les travaux de mise aux normes de la halte nautique (217 902 €), la création d'un skate-park (204 772 €), le remplacement des menuiseries de l'école R. Chappel (127 636 €), l'acquisition d'une balayeuse (155 112 €).

Montant des restes à réaliser 2018 : 1 220 350,18 €

notamment des travaux de voirie (306 751 €), l'acquisition de parcelles rue de la Tour du Pin (354 000 € hors frais de notaire), des travaux d'éclairage public (87 737 €), l'extension des toilettes de la Place du Champ de Foire (21 485 €).

Taux global de réalisation + restes à réaliser 2018 : 74,25 %

Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) :

Code Général des Collectivités Territoriales : L2311-3 et R2311-9.

Depuis l'adoption du budget primitif 2018, la technique comptable des AP/CP est utilisée pour les dépenses d'investissement.

Pour rappel :

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP.

Il n'est pas nécessaire d'attendre le vote du budget pour engager et réaliser des dépenses prévues dans le cadre d'une AP/CP qui a été adoptée.

Cette technique permet de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas inscrire l'intégralité des recettes correspondantes. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement.

Sur l'exercice 2018, cinq autorisations de programme ont été ouvertes pour 100 890,80 € de réalisation.

AP 2018-01 :	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et réseaux
AP 2018-02 :	Extension de l'école R. Chappel
AP 2018-03 :	Extension de l'école S. Lacore
AP 2018-04 :	Construction d'une passerelle interquartiers Bois Milon - centre ville
AP 2018-05 :	Aménagement de la rue E. Dantagnan

Une nouvelle AP "Extension des locaux de la Plaine des Sports" a été ouverte lors du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Deux nouvelles AP - "Réaménagement du site de Montalon" et "Restauration des façades du Château Robillard"- seront proposées au conseil municipal lors de la présentation du budget primitif 2019.

L'annexe 4 détaille l'état de réalisation des AP/CP affectées à des opérations en cours.

3-2 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020 (Annexe 5)

L'analyse rétrospective des finances communales permet d'extraire les indicateurs nécessaires à l'établissement d'une prospective financière. Celle-ci doit permettre de vérifier la capacité financière de la collectivité à porter les projets recensés dans le cadre de son PPI.

Le PPI est un outil évolutif qui a vocation à être réactualisé chaque année afin de tenir compte notamment des réalisations intervenues, des aléas opérationnels ou encore du niveau d'attribution des subventions d'investissement.

Pour l'établissement du PPI, des simulations d'exécution budgétaire sur 2018 et 2019 ont donc été effectuées au moyen d'un logiciel spécifique.

Il s'agit d'évaluer le niveau de l'épargne brute et nette (capacité d'autofinancement), la variation du fonds de roulement, la capacité de désendettement, ..., afin de vérifier que le financement des investissements projetés sera assuré (résultat de clôture positif) et anticiper le niveau d'emprunt requis.

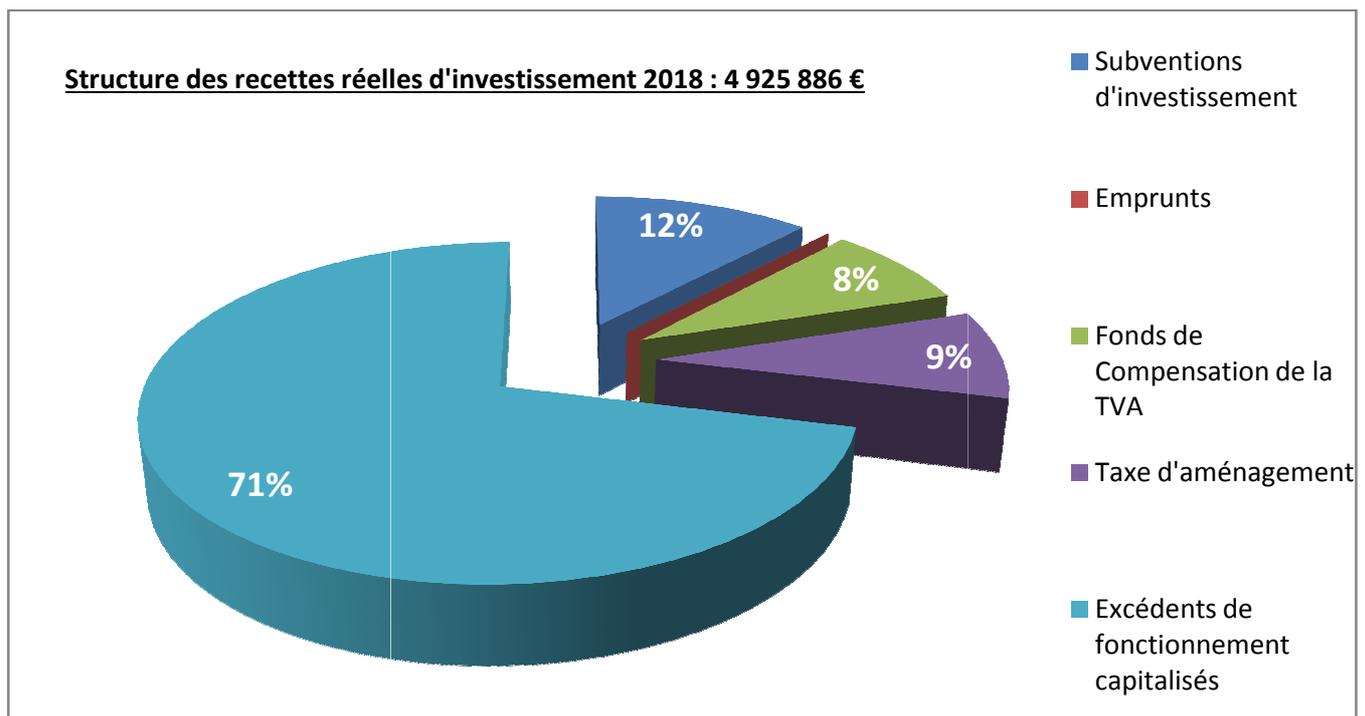
Les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, sont estimées : (détail dans l'annexe 5) :

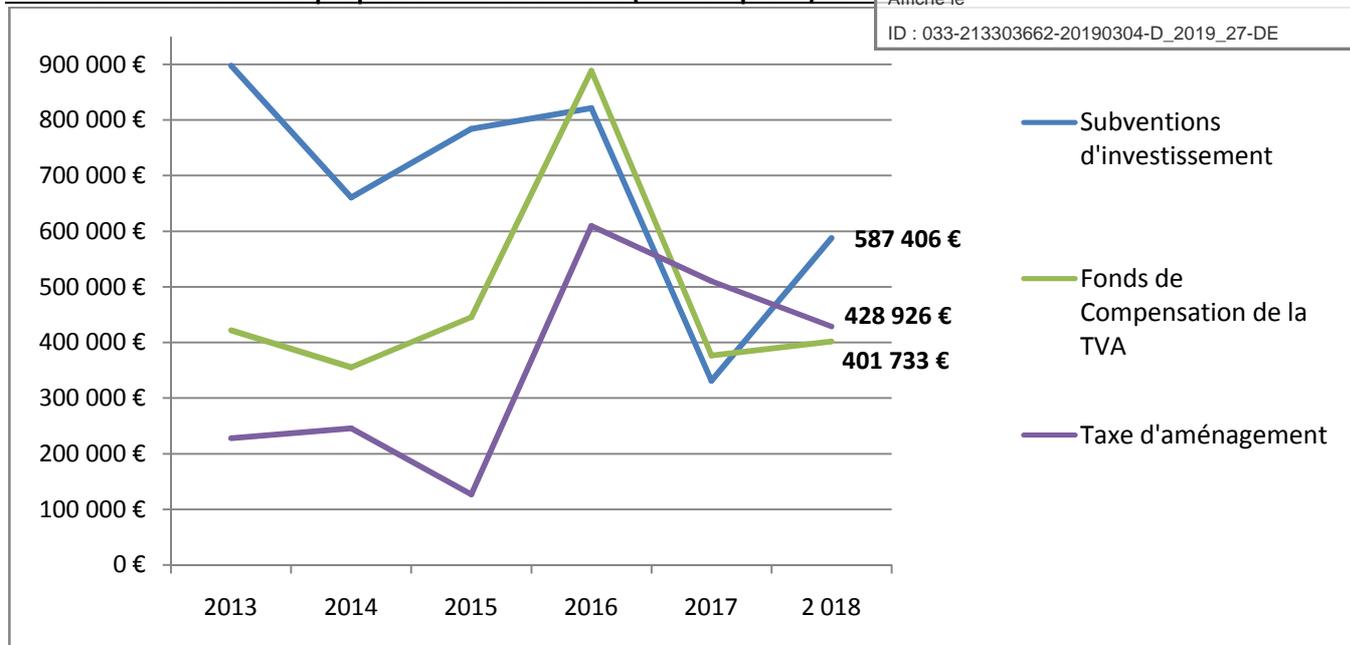
Année 2019 : 6 500 000 €
dont AP/CP : 3 400 000 €

Année 2020 : 6 150 000 €
dont AP/CP : 3 500 000 €

3-3 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Annexe 6 : Détail des chapitres de recettes d'investissement sur la période 2013-2018



Evolution des ressources propres d'investissement (hors emprunt) 2013-2018

A noter : Le montant du FCTVA dépend du niveau des investissements de l'année précédente. Pour rappel, l'assiette du FCTVA a été élargie en 2018 aux dépenses d'entretien des voies, bâtiments et terrains. Le versement des subventions est souvent décalé dans le temps par rapport à la période de réalisation effective des travaux.

En 2019 : Le FCTVA s'élèvera à 486 621 €.

Le montant de taxe d'aménagement sera certainement réduit, comparé aux trois dernières années : environ 200 000 €. La participation aménageur Bois-Milon sera de 73 490 €.

A noter : Un trop-perçu de Taxe Locale d'Équipement (TLE) sur un permis de construire de 2010 a fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 160 291 € sur l'exercice 2018.

En 2019, la Commune sera tenue de reverser la somme de 115 770,40 € pour des trop-perçus de taxe d'aménagement du fait de modifications ou annulations de permis depuis 2013.

La souscription d'un emprunt à hauteur de 2 millions € maximum est envisagée pour financer :

- l'extension de l'école R. Chappel
- l'extension de l'école S. Lacore
- la part à charge de la passerelle de liaison Bois-Milon - Centre ville

Le niveau final de l'emprunt en 2018 et 2019 dépendra du rythme de réalisation des opérations projetées et du délai de versement des subventions ou participations attendues.

Le financement du PPI 2018-2019 dans son intégralité nécessiterait 2 emprunts d'1,8 millions d'euros.

3-4 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Définition du FDR : Excédent de ressources dont dispose la collectivité dans son haut de bilan après avoir financé l'ensemble de ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est négatif, cela signifie que la collectivité a mobilisé ses réserves pour financer ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est positif, cela signifie que la collectivité a mobilisé plus de ressources que ses besoins. Elle a donc reconstitué son FDR.

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne nette	1 026 112 €	1 182 881 €	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €
+ Recettes d'investissement hors Emprunt	1 572 494 €	1 276 392 €	1 405 576 €	2 352 334 €	1 309 328 €	1 441 518 €
= Total Financement de l'investissement	2 598 606 €	2 459 274 €	2 559 216 €	3 561 104 €	2 848 976 €	3 219 987 €
- Dépenses d'inv. hors dette	2 328 231 €	2 897 333 €	5 448 646 €	2 164 787 €	2 670 561 €	4 260 767 €
= Besoin de financement	270 375 €	-438 059 €	-2 889 430 €	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €
+ EMPRUNT	0 €	920 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €
= Variation FDR	270 375 €	481 941 €	-389 430 €	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €

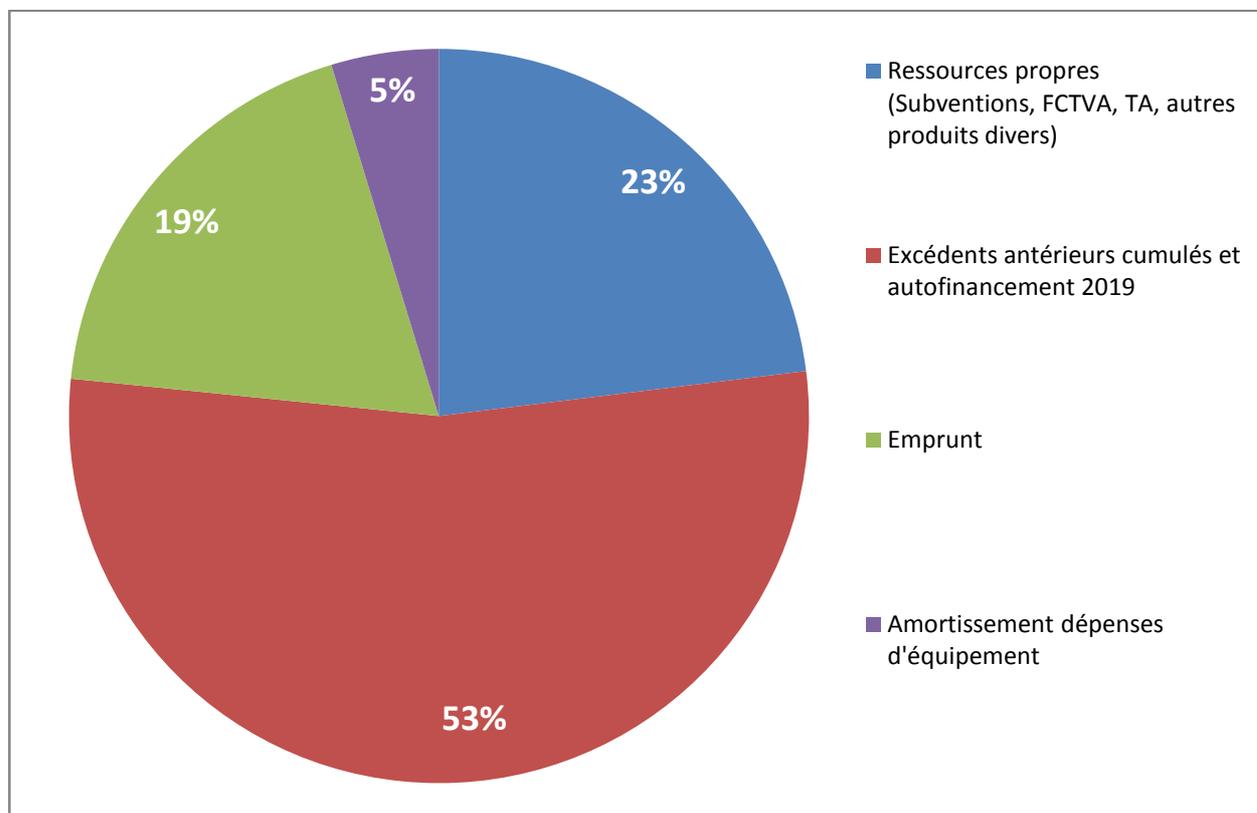
FONDS DE ROULEMENT (FDR) au 31/12/n	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	1 573 758 €	2 055 698 €	1 666 268 €	3 062 585 €	3 241 000 €	2 200 221 €

La variation négative du fonds de roulement à hauteur de -1 040 779 € en 2018 est la conséquence d'un niveau d'investissement plus élevé, en particulier sur les restes à réaliser 2017.

En 2018, la commune a donc mobilisé ses réserves d'autofinancement, sans faire appel à l'emprunt.

En 2019, l'autofinancement ne sera pas suffisant pour financer les investissements à venir et il faudra donc faire appel à l'emprunt.

Projection du financement de la section d'investissement au BP 2019 :
 équilibre de la section d'investissement estimé à environ **9,2 millions €**



Budget annexe de la halte nautique

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de la création de la régie de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de la seule autonomie financière, ce qui implique l'établissement d'un budget annexe au budget principal sous l'instruction M4.

A l'occasion de la création de ce service, le conseil municipal a également décidé du transfert comptable de la halte sur le budget annexe, à hauteur de 217 902 € TTC, et d'une subvention de départ à hauteur de 5 000 €.

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Le budget annexe a été approuvé lors de la séance du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, après avis favorables du conseil d'exploitation de la halte nautique et du conseil portuaire.

Sur l'exercice 2018, les emplacements et accès à la halte nautique représentent la somme totale de 7 692 € HT (9 230 € TTC).

L'exercice 2018 permet de dégager un excédent d'exécution de **12 503,12 € HT** qui contribuera au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur l'exercice 2019.

La dotation d'amortissement à inscrire à partir de l'exercice 2019 s'élève à 7 263 € HT.

A noter : en application du principe d'unité budgétaire, il n'y a pas lieu de dissocier les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et budgets annexes.

L'équilibre du compte administratif doit s'apprécier en consolidant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

ANNEXE 3 au DOB 2019 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303662-20190304-D_2019_27-DE

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	BP 2018 (yc RAR 2017)	REALISE 2018	% réal.
10223 et 26	TLE ou Taxe aménagement (reversement)	0,00 €	0,00 €	2 301,00 €	862,00 €	0,00 €	161 291,00 €	160 291,00 €	99,38%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	2 301,00 €	862,00 €	0,00 €	161 291,00 €	160 291,00 €	99,38%
1345	Participat° pr non réalisat° d'aires stat.	0,00 €	31 558,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13	Subvention d'investissement	0,00 €	31 558,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
1641	Emprunts en euros	626 953,43 €	590 441,54 €	592 434,50 €	710 533,29 €	653 835,77 €	579 036,00 €	579 035,30 €	100,00%
1678	Autres emprunt en euros			14 326,00 €	14 326,00 €	14 325,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	626 953,43 €	590 441,54 €	606 760,50 €	724 859,29 €	668 160,77 €	579 036,00 €	579 035,30 €	100,00%
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 836,58 €	2 227,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
2031	Frais d'études	35 162,40 €	9 540,00 €	16 650,00 €	27 488,40 €	45 525,74 €	142 602,64 €	30 654,52 €	21,50%
2033	Frais d'insertion			0,00 €	108,00 €	864,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
2051	Concessions et droits simil.	3 688,27 €	13 306,65 €	2 023,60 €	11 107,22 €	20 188,80 €	59 638,00 €	23 123,90 €	38,77%
20	Immobilisations incorporelles	70 687,25 €	25 073,83 €	18 673,60 €	38 703,62 €	66 578,54 €	202 240,64 €	53 778,42 €	26,59%
204122	Subv - Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	0,00%
2041512	Subv - GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	448,90 €	2 513,20 €	156 600,00 €	45 180,24 €	28,85%
2041581	Subv - Autres gpmts - biens mob	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	12 573,38 €	
204182	Subv - Autres organismes publics	0,00 €	0,00 €	13 505,60 €	0,00 €	0,00 €	3 376,40 €	0,00 €	0,00%
20422	Subv - ent privées - Bât et install	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	13 505,60 €	448,90 €	2 513,20 €	184 976,40 €	58 553,62 €	31,65%
2111	Terrains nus	345 176,00 €		0,00 €	0,00 €	148 000,00 €	1 227 592,22 €	779 826,32 €	63,52%
2115	Terrains bâtis	0,00 €	372 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	340 000,00 €	268 075,85 €	78,85%
2116	Cimetières	112 635,63 €	28 265,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
2121	Plantations d'arbres	2 540,18 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 229,00 €	67 424,44 €	23 926,38 €	17 545,42 €	73,33%
21311	Hôtel de Ville	3 051,07 €		4 327,85 €	0,00 €	0,00 €	5 540,76 €	5 540,76 €	100,00%
21312	Bâtiments scolaires	60 243,12 €	60 215,88 €	12 619,76 €	67 085,52 €	274 267,53 €	248 838,97 €	218 850,44 €	87,95%
21316	Equipements du cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 880,80 €	20 000,00 €	233,64 €	1,17%
21318	Autres bâtiments publics	321 459,50 €	73 539,24 €	275 692,80 €	228 188,03 €	76 484,22 €	247 683,94 €	161 252,93 €	65,10%
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €		0,00 €	87 500,08 €	83 616,95 €	190 913,35 €	114 483,51 €	59,97%
2138	Autres constructions					0,00 €	0,00 €		0,00%
2151	Réseaux de voirie	322 224,36 €	894 183,87 €	213 297,12 €	491 430,23 €	599 794,48 €	1 118 696,20 €	807 402,04 €	72,17%
2152	Installations de voirie		840,38 €	4 008,00 €	17 298,62 €	13 570,14 €	59 700,01 €	50 970,53 €	85,38%
21534	Réseaux d'électrification	75 022,19 €	2 139,53 €	27 814,89 €	11 592,14 €	166 871,16 €	45 468,27 €	30 468,27 €	67,01%
21538	Réseaux divers	1 920,00 €	6 290,46 €	5 203,46 €	335 104,78 €	0,00 €	31 000,00 €	16 832,06 €	54,30%
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		0,00 €	0,00 €	2 072,52 €	3 895,22 €	7 399,00 €	2 398,69 €	32,42%

ANNEXE 3 au DOB 2019 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303662-20190304-D_2019_27-DE

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	BP 2018 (yc RAR 2017)	REALISE 2018	% réal.
21571	Matériel roulant technique					0,00 €	155 112,48 €	155 112,48 €	100,00%
21578	Autre matériel et outillage de voirie	16 582,93 €		1 440,00 €	23 422,50 €	67 323,16 €	104 282,51 €	78 257,39 €	75,04%
2158	Autres installations, matériel & outillage tech.	10 514,60 €		34 302,67 €	120 498,58 €	61 690,89 €	80 042,35 €	70 493,45 €	88,07%
2161	Œuvres et objets d'art	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	100,00%
2182	Matériel de transport	30 552,20 €		0,00 €	16 914,00 €	29 526,00 €	32 000,00 €	23 500,00 €	73,44%
2183	Matériel de bureau et info.	33 623,63 €	23 386,83 €	8 139,76 €	64 876,88 €	16 771,46 €	116 132,86 €	94 530,92 €	81,40%
2184	Mobilier	23 643,86 €	7 080,04 €	4 582,35 €	11 019,07 €	97 578,60 €	47 492,98 €	36 813,19 €	77,51%
2188	Autres immo corporelles	146 605,18 €	52 024,95 €	36 660,66 €	27 775,30 €	54 174,17 €	113 446,40 €	73 757,79 €	65,02%
21	Immobilisations corporelles	1 505 794,45 €	1 519 966,48 €	628 089,32 €	1 509 007,25 €	1 768 519,22 €	4 240 268,68 €	3 031 345,68 €	71,49%
2312	Immos en cours-terrains	9 448,40 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
2313	Immos en cours-constructions	331 637,47 €	46 891,15 €	571 112,06 €	216 547,47 €	443 455,49 €	307 267,20 €	273 801,08 €	89,11%
2315	Immos en cours-inst.techn.	329 904,95 €	30 120,00 €	0,00 €	31 970,87 €	267 126,76 €	294 654,44 €	281 266,60 €	95,46%
23	Immobilisations en cours	670 990,82 €	77 011,15 €	571 112,06 €	248 518,34 €	710 582,25 €	601 921,64 €	555 067,68 €	92,22%
	Autres opérations d'équipement	80 758,42 €	1 243 723,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Opération d'équipement n° 201301 - GPE SCOL. AUBRAC	0,00 €	0,00 €	4 181 682,71 €	82 421,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Opération d'équipement n° 201501 - REST. PISCINE	0,00 €	0,00 €	8 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Opération d'équipement n° 201502 - CLUB HOUSE VTT-	0,00 €	0,00 €	25 002,01 €	284 178,17 €	4 364,22 €	1 224,00 €	1 224,00 €	100,00%
	Opération d'équipement n° 201701 - Requalification du centre ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 908,00 €	1 068 241,00 €	8 532,00 €	0,80%
	Opération d'équipement n° 201702 - Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 508,00 €	87 640,00 €	22 170,21 €	25,30%
	Opération d'équipement n° 201703 - Extension de l'école primaire S. Lacore	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108,00 €	82 976,00 €	30 688,27 €	36,98%
	Opération d'équipement n° 201704 - Réalisation d'un skate-park	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 990,40 €	208 542,80 €	202 429,14 €	97,07%
	Opération d'équipement n° 201801 - Extension - réaménagement école R. Chappel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	55 809,20 €	11,16%
	Opération d'équipement n° 201802 - Aménagement site de Montalon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	108,00 €	0,36%
	Opération d'équipement n° 201803 - Aménagement rue E. Dantagnan	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	108,00 €	0,72%
	Opération d'équipement n° 201804 - Réaménagement logement Dalzac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	126 500,00 €	28 012,00 €	22,14%
	Opération d'équipement n° 201805 - Construction passerelle Centre ville - Bois Milon	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	36 396,00 €	72,79%
	Opérations d'équipement	80 758,42 €	1 243 723,56 €	4 214 964,72 €	366 599,44 €	102 878,62 €	2 170 123,80 €	385 476,82 €	17,76%

ANNEXE 3 au DOB 2019 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303662-20190304-D_2019_27-DE

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	BP 2018 (yc RAR 2017)	REALISE 2018	% réal.
TOTAL DEPENSES REELLES		2 955 184,37 €	3 487 774,56 €	6 055 406,80 €	2 888 998,84 €	3 319 232,60 €	8 139 858,16 €	4 823 548,52 €	59,26%
13911	Subvention d'investissement - Etat						54,00 €	54,00 €	
13918	Subvention d'investissement - Autres						676,00 €	676,00 €	
28	Reprise sur amortissement					1 405,04 €			
213	Constructions immob. corporelles					19 489,09 €	25 856,00 €	16 253,28 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 894,13 €	26 586,00 €	16 983,28 €	63,88%
13151	GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21312	Constructions - bâti. scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 786,00 €	0,00 €	
21318	Autres constuctions bat pub	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	
2138	Autres constuctions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 703,00 €	0,00 €	
21538	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 139,53 €	
2313	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 542,54 €	0,00 €	6 254,86 €	
2315	Installations techniques, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	18 542,54 €	87 489,00 €	8 394,39 €	9,59%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	39 436,67 €	114 075,00 €	25 377,67 €	22,25%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 955 184,37 €	3 487 774,56 €	6 070 406,80 €	2 888 998,84 €	3 358 669,27 €	8 253 933,16 €	4 848 926,19 €	58,75%
							RAR 2018 :	1 220 350,18 €	
001	solde d'exécution d'invest. reporté de N-1	1 195 128,31 €	959 188,34 €	342 393,23 €	254 427,91 €	0,00 €	1 224 785,33 €	1 224 785,33 €	

ANNEXE 4 au DOB 2019 - Etat des AP/CP

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
 Reçu en préfecture le 06/03/2019
 Affiché le 
 ID : 033-213303662-20190304-D_2019_27-DE

Autorisation de programme (AP)			Crédits prévisionnels (CP)				Total	Réalisé hors AP-CP depuis 2017	RAR 2018 hors AP-CP
N° AP	Libellé	N° OP	CP 2018 prévisionnels	CP réalisés	CP 2019 prévisionnels	CP 2020 prévisionnels			
AP 2018-01	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et réseaux	OP 201702	60 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	190 000,00 €	1 150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		100 000,00 €	1 440 000,00 €	1 540 000,00 €		
AP 2018-02	Extension de l'école R. Chappel	OP 201801	500 000,00 €	55 809,20 €	300 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €	30 886,08 €	23 218,92 €
			Proposition ajustement des CP :		740 000,00 €	0,00 €	795 809,20 €		
AP 2018-03	Extension de l'école S. Lacore	OP 201703	26 600,00 €	8 577,60 €	600 000,00 €	100 000,00 €	726 600,00 €	22 110,67 €	34 265,33 €
			Proposition ajustement des CP :		250 000,00 €	550 000,00 €	808 577,60 €		
AP 2018-04	Construction d'une passerelle interquartiers Bois Milon - centre ville	OP 201805	50 000,00 €	36 396,00 €	1 650 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	5 544,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		1 660 000,00 €	0,00 €	1 696 396,00 €		
AP 2018-05	Aménagement de la rue E. Dantagnan	OP 201803	1 000,00 €	108,00 €	600 000,00 €	1 049 000,00 €	1 650 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		600 000,00 €	1 060 000,00 €	1 660 108,00 €		
AP 2019-01	Extension des locaux de la Plaine des Sports	OP 201901	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	450 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			Proposition ajustement des CP :		50 000,00 €	450 000,00 €	500 000,00 €		

	CP 2018 prévisionnels	CP réalisés	CP 2019 prévisionnels ajustés	CP 2020 prévisionnels ajustés
Total	637 600,00 €	100 890,80 €	3 400 000,00 €	3 500 000,00 €

% de réal : 16%

ANNEXE 5 au DOB 2019 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

RAR = Reste à réaliser (engagé non payé)

Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303662-20190304-D_2019_27-DE

SYNTHESE - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017	BP 2018 + RAR 2017	Réalisé 2018	RAR 2018 (hors AP-CP)	2019	2020	Total 2019-2020	Total 2018-2020
Acquisitions foncières	148 000 €	3 086 794 €	1 047 902 €	390 947 €	400 000 €	200 000 €	600 000 €	2 038 849 €
Travaux et signalisations de voirie	541 898 €	1 129 427 €	861 553 €	313 523 €	1 510 000 €	1 120 000 €	2 630 000 €	3 805 075 €
Travaux de réaménagement de la rue Dantagnan	0 €	25 000 €	108 €	0 €	600 000 €	1 060 000 €	1 660 000 €	1 660 108 €
Réalisation d'une passerelle centre-ville - Bois Milon	0 €	87 280 €	41 076 €	0 €	1 660 000 €	0 €	1 660 000 €	1 701 076 €
Bassin de rétention des eaux pluviales - dépenses hydrauliques	75 508 €	73 640 €	41 401 €	13 230 €	100 000 €	1 440 000 €	1 540 000 €	1 594 631 €
Eclairage public et réseaux d'électrification	166 871 €	174 168 €	75 649 €	87 737 €	180 000 €	120 000 €	300 000 €	463 386 €
Aménagement du quai de Plagne et mise aux normes de la halte-nautique	345 361 €	295 520 €	271 940 €	15 189 €	0 €	0 €	0 €	287 129 €
Aménagement de sites, espaces publics divers (y compris équipements - mobiliers urbains)	31 275 €	92 810 €	58 713 €	38 564 €	30 000 €	494 000 €	524 000 €	621 276 €
Travaux - aménagement cimetière	82 277 €	20 000 €	234 €	0 €	3 000 €	78 000 €	81 000 €	81 234 €
Travaux - aménagements divers bâtiments scolaires	413 469 €	828 640 €	349 047 €	62 869 €	1 213 000 €	720 000 €	1 933 000 €	2 344 917 €
Travaux - aménagements divers bâtiments communaux	136 554 €	309 726 €	313 960 €	145 863 €	292 000 €	250 000 €	542 000 €	1 001 824 €
Remplacement des tribunes du Champ de Foire	1 080 €	270 528 €	266 617 €	7 811 €	0 €	0 €	0 €	274 428 €
Réaménagement du local "Temps des familles"	85 341 €	12 186 €	10 398 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 398 €
Réaménagement du bâtiment Soucarros	170 560 €	11 809 €	5 183 €	891 €	0 €	0 €	0 €	6 074 €
Equipements sportifs	101 129 €	324 468 €	203 761 €	33 436 €	107 000 €	468 000 €	575 000 €	812 197 €
Acquisitions d'équipements - véhicules - matériels divers	289 950 €	566 626 €	504 554 €	95 868 €	285 000 €	170 000 €	455 000 €	1 055 423 €
Prestations et études diverses	61 800 €	90 909 €	32 127 €	14 422 €	120 000 €	30 000 €	150 000 €	196 549 €
Total	2 651 072 €	7 399 531 €	4 084 222 €	1 220 350 €	6 500 000 €	6 150 000 €	12 650 000 €	17 954 572 €
<i>Dont AP-CP</i>			100 891 €		3 400 000 €	3 500 000 €	6 900 000 €	

Projections sur années :	2019	2020
Emprunt	1 800 000 €	1 800 000 €
Epargne brute	2 452 069 €	2 560 049 €
Remboursement en capital de la dette	554 359 €	608 942 €
Epargne nette	1 897 709 €	1 951 107 €
Besoin de financement de l'investissement	5 476 779 €	4 153 740 €
Variation du fonds de roulement	-1 779 070 €	-402 633 €
Résultat de clôture investissement au 31/12/N	421 151 €	18 518 €
Encours de dette au 31/12/N	6 159 766 €	7 350 823 €
Capacité de désendettement (en années)	2,5	2,9

